



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 25371

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi de lui donner des indications sur le conseil pour la diffusion de la culture économique. Ce comité consultatif ayant été créé par arrêté du 20 octobre 2006, soit postérieurement au décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, il souhaite connaître les raisons qui ont conduit à écarter la procédure mise en place par le décret n° 2006-672. Il souhaite également avoir des indications sur l'activité de ce conseil, sur ses coûts de fonctionnement et sur ses projets concernant l'avenir de ce conseil pour la diffusion de la culture économique.

Texte de la réponse

Le Conseil pour la diffusion de la culture économique (CODICE), créé par arrêté ministériel du 20 octobre 2006, a rendu un rapport au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie le 14 mars 2007, proposant des mesures concrètes dans cinq domaines pour réconcilier les Français avec l'économie et portant sur le lien éducation-entreprise, l'éducation, les entreprises, les pouvoirs publics et les médias. La délégation générale du CODICE créée auprès du ministre pour mettre en oeuvre certaines de ces mesures a depuis : fait aboutir en janvier 2008 un premier rapport du groupe « économie-éducation » sur des propositions de réforme des parcours éducatifs à l'école afin de renforcer l'enseignement des notions économiques dans les programmes, ainsi que la relation école-entreprise ; lancé la création d'un site internet grand public et visant à faire découvrir l'économie, particulièrement aux jeunes de 15 à 30 ans, par une approche ludique et très accessible de celle-ci, ce site devant ouvrir à l'automne 2008 ; organisé depuis février 2008 des rencontres (ateliers de l'économie) entre les journalistes économiques et financiers et des experts responsables de directions à Bercy, en partenariat avec l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF) ; démarré un fonds d'amorçage destiné à soutenir des initiatives allant dans le sens d'une meilleure pédagogie de l'économie (exemples : émission Théma d'Arte consacrée aux crises financières, ONG impliquées à l'école et à l'université, outils pédagogiques...) ; réalisé des études pour connaître la situation et la demande de connaissances économiques dans le grand public, et évaluer les projets en réalisation tels le site internet. La délégation dispose en 2008 d'un budget de 1 000 KEUR pour l'ensemble de ces projets, dont les deux tiers sont consacrés à la création et développement du site internet grand public, dans le cadre d'un marché public. Depuis sa création, le CODICE lui-même n'a entraîné aucun coût de fonctionnement. L'arrêté ministériel du 20 octobre 2006 avait prévu la création du CODICE pour une durée de deux ans (durée renouvelable une fois). Il est à cet égard conforme au décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 qui prévoit une durée maximale de cinq ans. La création du CODICE avait par ailleurs été précédée d'études demandées par le ministère de l'économie qui ont montré un déficit important de connaissances économiques, tant chez les jeunes que dans le grand public, doublé d'un désir important de vouloir être mieux informé sur ces sujets. Le ministre avait par ailleurs souhaité que ce Conseil soit constitué « de personnalités indépendantes et dont l'expérience était reconnue par tous dans le domaine économique, avec des représentants des médias, du monde, pédagogique, des économistes et des représentants de la société civile », ce qui justifiait cette création spécifique, qui ne pouvait être exercée par aucune structure existante. Le CODICE a été créé pour une durée de deux ans renouvelable. Son échéance actuelle est donc le

20 octobre 2008. La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a l'intention de le renouveler en remaniant, substantiellement ses membres et en lui assignant de nouvelles missions. Le lancement d'un site internet de pédagogie de l'économie devrait permettre aux 68 % de Français qui disent s'intéresser à l'économie de disposer d'outils intellectuels simples et objectifs. Elle a également l'intention d'associer plus étroitement le CODICE au ministère de l'éducation nationale et à celui de l'enseignement supérieur, car la pédagogie de l'économie concerne au premier chef, bien entendu, les élèves et les étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25371

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5008

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10199